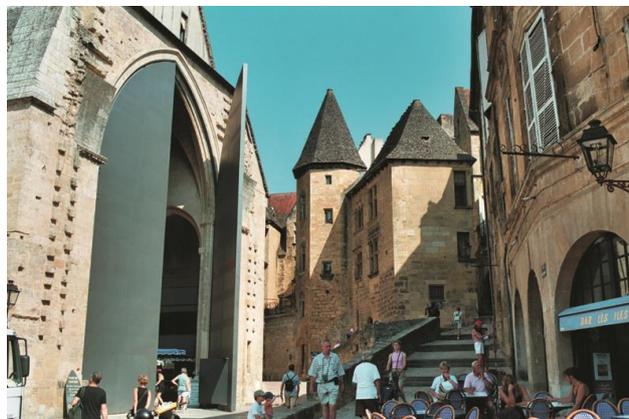


ARTS VISUELS EN DORDOGNE
RESIDENCES DE RECHERCHE ET DE CREATION
APPEL A CANDIDATURES 2022

« ART DANS L'ESPACE PUBLIC »

**RESIDENCE POUR UN PLASTICIEN,
EN 2023 A SARLAT, EN DORDOGNE**



CONTEXTE

Le programme de résidences de recherche et de création en Dordogne est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'homme.

Coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il repose sur un partenariat entre l'Etat – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, les villes et organismes qui accueillent les artistes en résidence et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

PORTEURS DU PROGRAMME

- **L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord** coordonne le programme de résidences d'artistes en Dordogne.

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, outil culturel du département de la Dordogne, est un établissement public qui a pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

- L'artiste est accueilli en résidence à **Sarlat par le service du patrimoine de la ville**.
« Ville d'art et d'histoire », Sarlat est dotée d'un héritage culturel exceptionnel, détenant la plus forte densité de monuments inscrits ou classés. La cité est également animée par les arts visuels et vivants. Le festival des jeux du théâtre fondé en 1952 - l'un des premiers en France - est, chaque été, un des temps forts de la vie culturelle sarladaise. La loi Malraux sur les secteurs sauvegardés a favorisé dans la cité le développement de savoir-faire dans les domaines de la restauration et de l'artisanat d'art. Ces décors pittoresques ont déjà attiré plus d'une trentaine de cinéastes. Plus récemment, Sarlat s'ouvre à l'architecture contemporaine avec la réhabilitation de l'église Sainte-Marie par Jean Nouvel. La ville offre ainsi un terrain fertile à la création actuelle et aux expérimentations d'artistes en résidence.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaine, paysagère, patrimoniale, économique, agricole, artisanale et industrielle) et des projets culturels du site qui l'accueille,
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création,
- Faciliter la rencontre avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE A SARLAT

« Art dans l'espace public »

L'artiste sera invité à investir les espaces publics de Sarlat. Il se nourrira de l'héritage culturel sarladais et mènera une recherche et des expérimentations en lien avec les caractéristiques patrimoniales, architecturales et/ou urbanistiques de la ville.

DEROULEMENT

Le séjour se déroule sur plusieurs semaines consécutives ou fragmentées pour une durée de 3 mois maximum en 2023. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de recherche et de création
- temps de rencontres et d'échanges avec les publics
- temps de restitution publique des recherches menées en résidence

MEDIATION

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations, conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste pourra être amené à encadrer des ateliers pour des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou lycées et pour des membres d'associations (jeunes ou adultes).

CONDITIONS

Responsables et interlocuteurs

Les représentants de la ville de Sarlat et de l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement du projet.

Conditions d'hébergement et de travail

Un appartement meublé et un espace de travail seront mis à disposition de l'artiste durant la résidence. Seront pris en charge les frais suivants : eau, électricité et charges locatives.

Conditions financières

Le budget alloué pour la résidence comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas à la hauteur de 10 000 € minimum (versé à l'artiste),
- de diffusion, coordination, communication et valorisation,
- liés aux actions culturelles, aux actions de médiation, aux ateliers de pratique artistique.

SELECTION

Critères d'éligibilité

- Résider hors Dordogne, en France ou sur le territoire européen
- Avoir le statut d'artiste professionnel
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

Modalités

- Sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires : Ville de Sarlat, Agence culturelle départementale, et sous réserve : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, ...
- Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **27 novembre**
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : **décembre ou janvier**
- Début de la résidence : **février ou mars**

INSCRIPTION

Compléter la fiche de renseignements, l'accompagner d'une lettre d'intention (1 page maximum), d'une présentation de la démarche artistique et de visuels commentés puis déposer le dossier complet **en un seul PDF**, avant le **27 novembre 2022**, sur le site : <https://residencesartistes.fr/>
Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de création à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs d'artistes peuvent déposer une candidature.

RENSEIGNEMENTS

Violaine Marolleau, coordinatrice du programme départemental de résidences de création
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - 2 place Hoche - 24 000 Périgueux
05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr- www.culturedordogne.fr

